

**Séance du Conseil de Ville
du 13 décembre 2021, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2021**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Questions orales
4. Comptes communaux 2020
5. Message au Corps électoral relatif à la vente des actions de la société Régiogaz SA approuvée par le Conseil de Ville de Delémont le 30 août 2021
6. Réponse à la question écrite 2.06/21 - "Dérèglement climatique : après les pluies diluviennes de cet été", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz
7. Election du Bureau pour l'année 2022
 - présidence
 - 1^{ère} vice-présidence
 - 2^e vice-présidence
 - scrutateur 1
 - scrutateur 2
8. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle annonce la démission de Mme Clarisse Levet Michel, suppléante du groupe socialiste, qui sera remplacée dès 2022 par Mme Tharshini Sivaananthan. L'année prochaine également siégera M. Ignace Berret en qualité de suppléant pour le groupe PCSI. En dernier lieu, Mme Jardin rappelle que toute proposition de modification doit être effectuée par écrit et formulée de façon claire.

2. APPEL

38 membres sont présents.

Conseil de Ville

Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1^{ère} vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2^e vice-président, M. Pascal **Domont**, Mme Magali **Rohner**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Claude **Noirjean**, Chloé **Parrat**, Pauline **Rais**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Brulhart est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Sokha **Chear**

Mme Agnès Maeder est remplacée par M. Maël **Bourquard**

M. Célien Milani est remplacé par M. Payman **Khandouzi**

Sont excusés

MM. Gaëtan Farron, Olivier Montavon, Vincent Nicoulin.

Conseil communal

- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, au vu des rumeurs dont elle a connaissance au sujet de l'écoquartier en développement, demande si les conditions fixées par le permis de construire et les normes sont respectées. A sa connaissance, le permis de construire a subi des modifications, raison pour laquelle elle souhaite des renseignements sur cette construction.

M. Ernest Borruat indique que le permis de construire a fait l'objet d'une seconde publication vu les éléments différents souhaités par le promoteur, où la levée d'oppositions a été très longue. Dans ce quartier, le bâtiment rond est certifié Cité à 2000 watts, alors que les autres immeubles seront soumis à une inspection finale, en 2023, pour la délivrance du certificat. M. Borruat assure que le promoteur suit la ligne définie préalablement pour atteindre la certification.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite un point de la situation concernant les abris-bus, vu le retrait de certains d'entre eux, alors qu'ils sont fortement appréciés par les usagers.

M. Ernest Borruat, les nouvelles prestations des transports urbains étant entrées en vigueur début décembre, confirme la future installation de six abris-bus alors qu'un seul sera démonté. Ils seront financés par la publicité et conformes à la LHand.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Jean-François Gigon, PDC-JDC, au Colliard, relève l'état d'abandon du site sur lequel se dressent quatre grands mâts avec les drapeaux suisse, jurassien, delémontain et européen. La barrière extérieure est en très mauvais état et ses fils métalliques rompus en divers endroits. Sa question orale de mai 2021 au sujet du panneau d'information situé au bord de la route n'a d'ailleurs généré aucun changement, ce qui nuit à l'entrée de la ville. Aussi, M. Gigon demande si le Conseil communal pourrait soulever ce problème auprès du Canton, propriétaire de la parcelle, en vue de sa remise en état.

M. Damien Chappuis, maire, informe que la Commune contactera le propriétaire pour régler cette situation qui procure une mauvaise image de l'entrée de la capitale.

M. Jean-François Gigon est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, souhaite savoir quand le parking de l'Etang deviendra payant et quelles pertes financières la gratuité du stationnement génère pour la Ville.

M. Ernest Borruat confirme que le système n'est toujours pas en service. Il espère que le problème sera résolu d'ici à la fin de l'année. Les rentrées financières étaient estimées à quelque Fr. 50'000.-, même si la gratuité était prévue pour une certaine période. Les services communaux ne sont pas responsables de ce problème informatique.

M. Maël Bourquard est satisfait.

4. COMPTES COMMUNAUX 2020

M. Damien Chappuis, maire, regrettant le contretemps découlant du second passage des comptes 2020 au Conseil de Ville, indique que la Commission des finances et la CGVC ont été informées de la demande du Délégué aux affaires communales. Les changements effectués ne modifient pas les comptes au niveau mathématique, aucune correction comptable n'étant demandée par le Délégué. Par ailleurs, la Ville n'a procédé à aucune correction comptable depuis la première présentation des comptes et la fiduciaire n'a apporté aucune correction à son rapport. M. Chappuis précise que les exigences du MCH2 requièrent, en cas de changements, de transmettre un rapport extrapolant les comptes pour les rendre compréhensibles. En raison d'une divergence d'interprétation de cette procédure, la Ville n'a pas fourni les bons chiffres.

Toutefois, M. Chappuis relève que les directives cantonales ont subi plusieurs modifications, la dernière datant de fin octobre 2021. Dans le détail, il précise la volonté du Délégué de prendre en considération la marge brute des services autofinancés (eau, gaz, électricité, pompiers, digues, notamment), non pas pour couvrir les amortissements et intérêts des investissements soumis au Législatif mais pour pouvoir prendre en considération les futurs travaux d'entretien. Ce montant, pour l'exercice 2020, s'élève à quelque 2.6 millions de francs. Déduction faite du déficit annoncé, l'exercice présente ainsi un bénéfice d'environ 2 millions de francs. M. Chappuis met en exergue qu'il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe pour obtenir des comptes réjouissants. Les 2.6 millions de francs ajoutés au déficit structurel ne pourront à aucun moment servir à autre chose que payer les éléments directement liés aux services concernés. En finalité, si les comptes 2020 bouclent effectivement avec un bénéfice de quelque 2 millions de francs, ils accusent tout de même un déficit structurel d'un l'ordre du demi-million de francs. Les exigences cantonales en matière de comptabilité forcent toutes les localités à présenter les comptes de façon identique permettant des comparaisons entre communes et cantons. M. Chappuis invite à accepter cette nouvelle présentation, qui sera également appliquée au budget 2022, raison de son report en janvier prochain.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite savoir si le Conseil communal entrevoit un résultat positif pour l'exercice 2022, tout en indiquant qu'elle acceptera les comptes 2020.

M. Damien Chappuis, maire, met en évidence deux éléments à prendre en considération dans ce dossier. D'une part, les 2.6 millions de francs s'additionnent aux -Fr. 574'000.-, ce qui engendre un bénéfice de 2 millions de francs. Les 2.6 millions de francs sont considérés comme des provisions alimentées par les taxes et permettent une planification financière à moyen et long termes, évitant ainsi des hausses de taxes. Par ailleurs, les intérêts et amortissements découlant d'investissements sont inclus dans les investissements. En ce qui concerne le budget 2022, le respect des normes MCH2 réduit le déficit initialement prévu. M. Chappuis estime qu'une réflexion politique s'impose pour déterminer la gestion de la ville pour le futur.

M. Michel Friche, PLR, relève l'évolution démographique de la ville, +49 citoyens depuis cinq ans, alors que Haute-Sorne présente une hausse de 400 habitants durant la même période. Quelle mesure compte prendre l'Exécutif pour tenter d'infléchir cette tendance ? L'augmentation de la population delémontaine procurerait des recettes intéressantes pour la Ville, d'autant que la construction de logements va bon train et que les infrastructures existent, au niveau culturel notamment.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que les constructions d'immeubles se concrétisent alors que la population stagne. Un groupe de travail communal planche sur les actions à mener, avec la collaboration de Jura Tourisme, de la Chambre de commerce et du Canton, en vue d'une campagne promotionnelle de Delémont.

DECISION : **les comptes communaux 2020 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

5. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA VENTE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ RÉGIOGAZ SA APPROUVÉE PAR LE CONSEIL DE VILLE DE DELÉMONT LE 30 AOÛT 2021**

Mme Florine Jardin, présidente, indique que la discussion ne portera pas sur le fond du dossier mais uniquement sur le texte du message. Elle se fera en un seul bloc et les propositions - écrites - seront votées après la discussion.

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ce message, que le Conseil communal souhaite soumettre au peuple dans les meilleurs délais, vu les enjeux pour les consommateurs. L'avocat-conseil de la Ville et le Délégué aux affaires communales ont justifié la position de l'Exécutif, qui souhaite compléter son argumentaire par des éléments aidant à la compréhension du dossier. Seule la consultation des commissions n'a pas fait leur unanimité, alors que ces organes ont entre-temps renoncé à préavis le message. Si le texte est long, il fournit de nombreuses explications, dans un souci de transparence et d'objectivité, sur les raisons qui ont poussé les Autorités à valider la dénonciation de la Convention d'actionnaires de Régiogaz et la vente des actions de la société. De plus, la loi sur les droits politiques n'est pas restrictive et laisse une marge de manœuvre en matière de forme et de contenu concernant un message découlant d'un référendum. Mme Macchi-Berdat relève que le texte est objectif et complet ; il reprend l'argumentaire du comité référendaire et est en relation avec la longueur des débats de fin août. Le but de l'Exécutif vise à expliquer les enjeux de cette votation, étayés par des faits probants et vérifiables, pour éviter toute déconvenue si la Cour administrative devait être saisie. Mme Macchi-Berdat regrette de devoir démontrer publiquement l'inefficience d'une structure ou d'une gouvernance, mais le dépôt du référendum l'oblige. Elle souligne l'honnêteté et la rigueur, tant sur la forme que sur le fond, dont a fait preuve le Conseil communal dans l'élaboration de ce message.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, estime que ce message doit refléter les arguments pour et contre l'objet soumis au vote et le message dont le Conseil de Ville a débattu en août. Or, le présent texte

compte cinq pages, contre les deux présentées en été, et contient de nombreux superlatifs. De l'avis du groupe PCSI, ce long argumentaire est contre-productif, raison pour laquelle il proposera des suppressions de textes.

M. Jude Schindelholz, PS, salue la volonté du Conseil communal d'informer de manière exhaustive. Le volume du message, pour un objet complexe qui suscite de nombreuses questions de citoyens, ne lui semble pas exagéré, en comparaison d'autres votations. Il met en exergue la démarche constructive du groupe PCSI qui a soumis à l'avance aux autres groupes ses propositions de modification.

M. Pierre Chételat, PLR, constate une disproportion entre l'espace réservé à l'Exécutif et celui destiné au comité référendaire. Certains passages sont de plus subjectifs, selon lui ; ils feront l'objet de propositions de suppression.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, approuvant les décisions prises par les Autorités, estime que la population doit être informée au mieux par un message aussi détaillé et précis que possible. De plus, le texte doit avoir le soutien d'une majorité du Conseil de Ville, raison pour laquelle le groupe se ralliera à certaines propositions.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, suggère de modifier le dernier paragraphe du chapitre 2 comme suit : "La gouvernance de Régiogaz SA pose problème.", ce qui rend le message moins accusateur. De plus mentionner des risques potentiels semble peu approprié vu les événements survenus. Le groupe PCSI propose également de supprimer le chapitre 6, étant donné qu'il reprend des éléments cités dans d'autres paragraphes. Concernant en particulier le chapitre 6.4., Mme Maitre-Schindelholz indique que le recours aux marchés publics deviendra une obligation, l'Etat devant conclure un concordat intercantonal auparavant. Finalement, au chapitre 9, le groupe PCSI propose de supprimer les deux premiers paragraphes et de modifier le dernier comme suit : "Les problèmes rencontrés décrits précédemment et leurs conséquences financières importantes pour les consommatrices et consommateurs, ainsi que pour les contribuables ne sont pas tolérables. Le Conseil de Ville a compris ces enjeux en acceptant la vente des actions de Régiogaz SA aux autres communes actionnaires, à des conditions favorables pour ces dernières."

M. Jude Schindelholz, PS, rapporte que son groupe ne souhaite pas suivre la proposition du PCSI relative au chapitre 2, étant d'avis que les problèmes juridiques existent, notamment par le non-respect des marchés publics. En revanche, il suggère de préciser que "La gouvernance de Régiogaz SA pose de sérieux problèmes et expose potentiellement les représentants de la ville à des risques juridiques conséquents.". D'autre part, M. Schindelholz, au second paragraphe du chapitre 3, propose de libeller la dernière phrase comme suit : "Elle subit donc elle aussi les fortes hausses de tarifs imposées par Régiogaz SA.", évitant l'adjectif "astronomique". De plus, il souhaite maintenir le chapitre 6 car il détaille les informations destinées à la population. Toutefois, pour raccourcir le texte, il suggère, au premier paragraphe du chapitre 6.1, de supprimer dans la seconde phrase le mot "toujours" et, à la dernière phrase, de retirer le texte "et que ce dernier donne soi-disant entière satisfaction". Le groupe socialiste suggère également de modifier le second paragraphe (remplacer 45 % par 85.3 %) car lié à la mise à jour proposée du tableau 6.2. au 1^{er} décembre, tenant compte de la dernière hausse du prix du gaz, et incluant la Commune d'Orbe. Finalement, au chapitre 9, le groupe socialiste accepte les modifications du groupe PCSI.

M. Pierre Chételat, PLR, propose de supprimer le chapitre 3 et le premier paragraphe du chapitre 4, de même que le chapitre 5 lié aux relations intercommunales, qui ne reflète pas la réalité. Par ailleurs, il acceptera les modifications du groupe PCSI.

M. Marc Ribeaud, PS, estime que le message doit avoir la même structure que ceux de la Confédération en cas de référendum : introduction, objet, point de vue de la majorité qui a accepté l'objet et point de vue des référendaires. Si le Conseil de Ville respecte l'argumentaire du comité référendaire, il doit opter pour la même vision envers l'argumentaire de la majorité favorable à la sortie de Régiogaz. M. Ribeaud invite donc le Législatif à voter en s'appuyant sur cette logique.

Mme Murielle Macchi-Berdar met en exergue l'urgence de soumettre ce message au peuple, vu les enjeux du dossier. Favorable au consensus entre partis, elle informe que le non-respect des marchés publics représente un risque juridique lié à une dénonciation éventuelle auprès de la COMCO. La convention d'actionnaires est contraire à la loi sur les marchés publics et la conserver met la Ville dans l'illégalité. Mme Macchi-Berdar rapporte que des accidents sur le réseau, graves pour certains, sont survenus, à l'insu du Conseil de Ville. Ils ont toutefois dû être dénoncés auprès de l'organisme de sécurité qui, après contrôle de la pratique en vigueur, pourrait se retourner contre les fautifs. La responsabilité de la Ville n'a jamais été avérée, au contraire d'un récent incident à Courroux, qui a révélé un dysfonctionnement dans la chaîne de décisions. Ce cas a contribué à la décision de sortir de Régiogaz.

Quant aux déclarations de M. Chételat, suggérant que le texte du chapitre 5 est mensonger, Mme Macchi-Berdar informe que Delémont, en sa qualité de membre important de l'agglomération, a conscience de ses

responsabilités. A ce titre, elle s'engage pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants de l'agglomération et travaille activement au succès du programme. Mme Macchi-Berdat rappelle qu'à la suite du rejet du PA3 par la Confédération, MM. Chappuis, Hêche et Eray ont entamé une démarche conjointe pour le réintroduire dans les objectifs fédéraux, alors que les différends avec Régiogaz SA existaient déjà. Aussi, elle s'étonne de la remise en question de l'engagement delémontain dans le cadre de l'agglomération et est donc défavorable à la suppression du chapitre 5. Par ailleurs, dans le cadre de nombreuses collaborations intercommunales, la Ville offre des prestations qu'elle aurait pu développer.

Chapitre 2

VOTE : la proposition du groupe PCSI de libeller le 3^e paragraphe comme suit : "La gouvernance de Régiogaz SA pose problème." obtient 15 voix. La proposition du groupe PS de libeller le 3^e paragraphe comme suit : "La gouvernance de Régiogaz SA pose de sérieux problèmes et expose potentiellement les représentants de la Ville à des risques juridiques conséquents." obtient 21 voix.

VOTE : la proposition du groupe PS de libeller le 3^e paragraphe comme suit : "La gouvernance de Régiogaz SA pose de sérieux problèmes et expose potentiellement les représentants de la Ville à des risques juridiques conséquents." est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Chapitre 3

VOTE : la proposition du groupe PLR de supprimer le chapitre 3 est refusée par 20 voix contre 9.

VOTE : la proposition du groupe PS de libeller la dernière phrase du 2^e paragraphe comme suit : "Elle subit donc elle aussi les fortes hausses de tarifs imposées par Régiogaz SA, ce qui impacte directement les finances communales et donc les contribuables." est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

VOTE : la proposition du groupe PS de libeller la dernière phrase du 2^e paragraphe comme suit : "Elle subit donc elle aussi les fortes hausses de tarifs imposées par Régiogaz SA, ce qui impacte directement les finances communales et donc les contribuables." est acceptée à la majorité évidente, avec un avis en faveur de la proposition initiale.

Chapitre 4

VOTE : la proposition du groupe PLR de supprimer le chapitre 4 est refusée par 21 voix contre 9.

Chapitre 5

VOTE : la proposition du groupe PLR de supprimer le chapitre 5 est refusée par 21 voix contre 8.

Chapitre 6

VOTE : la proposition du groupe PCSI de supprimer le chapitre 6 est refusée par 20 voix contre 15.

VOTE : la proposition du groupe PS de modifier le point 6.1. comme suit : "Une stratégie d'approvisionnement consiste notamment à couvrir une majeure partie de ses besoins avec des achats à moyen et long termes en faisant jouer la concurrence entre les fournisseurs et en évitant les intermédiaires inutiles pour limiter les risques de fluctuations des marchés à court terme. Pourtant réclamée par les représentants de Delémont depuis longtemps, une stratégie d'approvisionnement pour sécuriser les prix et protéger le porte-monnaie des consommatrices et consommateurs de toutes les communes actionnaires a été refusée par le Conseil d'administration. La raison évoquée est que Régiogaz SA dispose de conditions « privilégiées » avec le fournisseur EDJ - Energie du Jura SA. Toutefois, l'augmentation des prix par Régiogaz SA de janvier à décembre 2021 démontre le contraire. En effet, l'augmentation, jusqu'à 85.3 % sur la facture finale de la grande majorité des consommatrices et consommateurs approvisionnés au travers de Régiogaz SA, dépasse largement la moyenne nationale observée à 12 %. Quant aux consommatrices et consommateurs delémontains, ils ont jusqu'à présent vu leur augmentation atténuée par l'utilisation d'un « fonds de lissage » constitué par la Ville depuis cinq ans. Mais il faut se rendre compte que ce fonds n'est pas éternel, et qu'à ce rythme, il sera rapidement vidé. Il est utile de préciser que cet argent provient des consommatrices et consommateurs de gaz eux-mêmes. Au surplus, les contribuables doivent assumer les hausses de charges de chauffage des bâtiments communaux." est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

VOTE : la proposition du groupe PS de libeller le point 6.2. comme suit :

Evolution moyenne des prix du gaz (hors taxe CO₂) du 01.01.2021 au 01.12.2021	
Services industriels Delémont / Régiogaz SA	+ 85.3 %
Services industriels Lausanne	+ 0 %
Groupe E (Fribourg)	+ 0 %
Services industriels Genève	+ 12 %
Oiken (Valais)	+ 0 %
IWB (Bâle)	+ 0 %
VO Energie (Orbe)	+ 15 %

est acceptée à la majorité évidente, avec 2 avis contraires.

Chapitre 9

VOTE : la proposition du groupe PCSI de supprimer les deux premiers paragraphes du chapitre 9 et de libeller le 3^e comme suit : "Les problèmes rencontrés décrits précédemment et leurs conséquences financières importantes pour les consommatrices et consommateurs, ainsi que pour les contribuables ne sont pas tolérables. Le Conseil de Ville a compris ces enjeux en acceptant la vente des actions de Régiogaz SA aux autres communes actionnaires, à des conditions favorables pour ces dernières." est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le message au Corps électoral sur l'octroi de la compétence au Conseil communal de dénoncer la Convention d'actionnaires de Régiogaz SA dans les meilleurs délais et de vendre les actions de Régiogaz SA, approuvé par le Conseil de Ville de Delémont le 30 août 2021, avec les modifications votées, est accepté à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

6. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/21 - "DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : APRÈS LES PLUIES DILUVIENNES DE CET ÉTÉ", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME TANIA SCHINDELHOLZ**

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, est satisfaite.

7. **ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2022**

Présidence

M. Maël Bourquard, PS, propose la candidature de Mme Gaëlle Frossard à la présidence du Conseil de Ville 2022.

DECISION : **Mme Gaëlle Frossard est élue Présidente du Conseil de Ville 2022, à l'unanimité, par 37 voix.**

Mme Gaëlle Frossard : Madame la Présidente sortante, cher-ère-s collègues, un grand merci pour votre confiance et votre soutien. C'est avec beaucoup de joie et un peu de stress, voire beaucoup là tout de suite, que j'accède au rôle de présidente du Conseil de Ville. Je n'ai pas entendu toutes les bêtises qui ont été dites sur moi tout à l'heure mais j'essaierai de vous représenter au mieux. Même si c'est une suite qui peut paraître relativement logique, après être passée par les différents échelons du Bureau, je ne vous cache pas que depuis quelques semaines, le stress augmente et je me demande ce qui m'a pris de dire oui il y a trois ans. En effet, jusqu'ici, tout ce qu'on m'a demandé comme compétences au Bureau, c'était de savoir compter et encore, seulement pendant une année puisque j'ai rejoint le Bureau en cours de législature. Diriger les débats, c'est une autre paire de manches. Je sais que ce rôle n'est pas toujours aisé et j'essaierai au mieux d'en être digne. Notre nouveau règlement, en vigueur depuis un an, est encore en quelque sorte en rodage et je m'efforcerai de l'appliquer avec bon sens mais aussi avec une once de rigueur. D'ailleurs, j'ai hâte de vous faire respecter vos temps de parole à la seconde. Pour quelqu'un qui est muet comme une carpe, n'est-ce pas Monsieur le Maire, nul doute que l'exercice sera intéressant. Plus sérieusement, je compte sur votre indulgence. Commencer, tout comme notre présidente de cette année, par traiter le budget, ne sera pas une mince affaire. Je ne vous promets pas d'être excellente tout le temps mais je promets de faire au mieux et

d'être à votre écoute. Cette dernière année de la législature sera, je l'espère, sereine et constructive. Entre les débuts retardés en 2018, après le recours contre les résultats des élections, le référendum sur le budget en 2019, le Covid depuis 2020, le report du budget cette année encore, on peut dire que jusqu'ici, la législature est pour le moins particulière. Je me demande dès lors quelle surprise nous réserve 2022. Quoi qu'il en soit, je ferai de mon mieux pour que chacun-e trouve sa place et pour garder un climat serein, y compris lors des débats les plus sensibles. Mais je compte aussi sur vous, cher-ère-s collègues, pour maintenir de bonnes collaborations. J'espère que cette année sera sereine mais j'espère également qu'elle sera conviviale. Je crois que les moments informels, festifs et conviviaux nous manquent. La situation sanitaire de ces presque deux dernières années nous a contraints à nous contenter des séances du Conseil de Ville et je pense que la partie informelle, celle qui se déroule en dehors de cette salle et où l'on peut créer des liens et refaire les débats, nous manque et pèse sur l'ambiance générale. J'espère donc sincèrement que j'aurai l'occasion de proposer des activités extra-scolaires pour cette année, afin de provoquer des rencontres en dehors de ces murs. Et par "en dehors de ces murs", je n'entends pas par là déménager à St-Georges ou à la Halle des Expositions pour des raisons sanitaires mais bien pouvoir proposer dans la mesure du possible une ou des sorties du Conseil de Ville.

Enfin, et parce qu'il n'y a pas que les séances du Conseil de Ville, je me réjouis de porter la casquette de première Citoyenne de la ville. Représenter Delémont, ville dans laquelle j'ai toujours vécu et que j'affectionne beaucoup, me réjouit. J'espère que cette fonction me permettra de créer des liens entre le politique et la population. Aller à la rencontre des gens et des milieux associatifs qui font notre ville est également un aspect qui me tient vraiment à cœur et j'espère pouvoir le faire durant cette année de présidence.

Je vais essayer de montrer l'exemple et ne pas monopoliser davantage la parole. Je vous remercie encore une fois toutes et tous pour votre confiance. Mes meilleurs vœux à vous ainsi qu'à vos proches, pour ces fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver pour nos prochains débats.

1^{ère} vice-présidence

M. Grégoire Mertenat, PDC-JDC, propose la candidature de M. Khelaf Kerkour à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2022.

DECISION : M. Khelaf Kerkour est élu à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2022 à l'unanimité, par 37 voix.

2^e vice-présidence

M. Pierre Chételat, PLR, propose la candidature de M. Pascal Domont à la 2^e vice-présidence du Conseil de Ville 2022.

DECISION : M. Pascal Domont est élu à la 2^e vice-présidence du Conseil de Ville 2022 à l'unanimité, par 37 voix.

Scrutateur 1

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, propose la candidature de Mme Magali Rohner au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2022.

DECISION : Mme Magali Rohner est élue au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2022 à l'unanimité, par 37 voix.

Scrutateur 2

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, propose la candidature de Mme Pauline Rais au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2022.

DECISION : Mme Pauline Rais est élue au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2022 à l'unanimité, par 37 voix.

Mme Florine Jardin, présidente : Madame la nouvelle Présidente, cher-ère collègue, je serai brève. Non seulement parce que cela me ressemble mais surtout pour compenser les fois où j'ai de mon propre chef prolongé le temps de parole accordé aux conseillers de Ville lors des questions orales ou aux conseillers communaux lors du développement de leurs interventions. Je profite d'ailleurs de faire un petit clin d'œil à ceux qui, secrètement, auraient bien voulu me voir nantie d'une motion d'ordre. A ce propos et conformément à mes vœux de l'année passée, je tiens à vous remercier de m'avoir épargné ce genre de motion. Ce soir, je tire ma révérence en tant que Présidente du Conseil de Ville et, d'emblée, je tiens à remercier sincèrement

mon groupe, sans qui je n'aurais pas pu vivre cette riche expérience, les autres membres du Bureau qui m'ont accompagnée dans cette aventure et la Chancellerie, Edith Cuttat Gyger, chancelière, et Nadia Maggay, vice-chancelière, pour leur travail et leur bienveillance. Je ne vous oublie pas non plus, vous tous qui avez soutenu mon accession au trône de la présidence, et toi Gaëlle, ma vice-présidente, ma nouvelle présidente, à qui je souhaite le meilleur dans le rôle de première Citoyenne. Et sincères mercis pour vos sympathiques messages à mon égard tout à l'heure.

Dans mon discours de l'année passée, je partageais avec vous ce que signifiait pour moi d'être élue à la présidence du Conseil de Ville. Première Citoyenne de la ville, 9^e femme à la présidence depuis l'entrée en souveraineté du Canton, un honneur, une humilité : mener au mieux les débats. Quel est le bilan aujourd'hui ? Une année après, il me semble avoir correctement évalué la chose. Je me souviens que mon prédécesseur, Rémy Meury, dans son discours de président sortant, indiquait qu'une année présidentielle était une année particulière et qu'il espérait sincèrement que les futures présidentes n'aient pas à vivre une année similaire à la sienne. C'est un peu râpé parce que dans le bilan de cette année, la crise sanitaire s'est poursuivie, avec une tension toujours plus palpable et il a fallu se repositionner plusieurs fois concernant les conditions dans lesquelles nous allons nous réunir. Annuler une séance, siéger à la Halle des Expositions, réexaminer les coûts d'une telle opération, retourner dans la Salle du Conseil de Ville, annuler le souper du Conseil de Ville. J'ajouterais donc à mon bilan le mot "inédit". Heureusement le vote de Moutier a donné un sens bien plus positif et gai à l'inédit lors de la séance de mars dernier. Et je rajouterais encore à ma définition de la présidence le terme "s'engager". Je ne parle pas de mon propre engagement mais du vôtre, du nôtre, et de celui de celles et ceux qui s'engagent dans la politique locale, conseillers de Ville, conseillers communaux ou maire. S'engager en politique, c'est du temps, des responsabilités et du souci. A mon sens, il n'est pas suffisamment valorisé et il serait temps de rendre plus attractif l'engagement politique communal.

Ce soir, et dans la mesure de mes moyens, mon bilan est donc à l'heure des remerciements. Je vous félicite toutes et tous pour votre engagement dans la politique locale et j'encourage les citoyen-ne-s à s'engager. En attendant de vous retrouver dans les rangs en 2022, je vous remercie et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de douces fêtes de fin d'année. Merci et prenez soin de vous.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, remercie Mme Jardin pour sa présidence durant l'année 2021, perturbée par la pandémie. Elle relève sa disponibilité, sa rigueur, son sens des responsabilités, son pragmatisme et l'humilité dont elle a fait preuve tout au long de l'année.

Mme Gaëlle Frossard, PS, remercie Mme Florine Jardin pour son engagement dans sa fonction de présidente et lui remet le traditionnel présent de la Municipalité.

8. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées

- **question écrite 2.09/21** - "Annulation du repas de Noël du personnel communal et gaspillage alimentaire", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz ;
- **motion interpartis 5.10/21** - "Sauvegarde du bâtiment de la Gare 11, sis sur la parcelle no 898, avenue de la Gare à Delémont", Mme Céline Robert-Charrue Linder et M. Marc Ribeaud.

La séance est levée à 20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Florine Jardin

Nadia Maggay